

➤ Vie du village

L'automne au Centre de loisirs

Neuf enfants seulement ont participé au Centre de loisirs des Vacances de la Toussaint entre le 21 et le 25 octobre. L'encadrement a été assuré par Souad Guellati (matin et midi) et Frédérique Schell (après-midi).

Sur le thème de l'automne, les activités proposées ont été une sortie au Parc des Cèdres de Beaucourt, des activités manuelles (couronnes de feuilles, sorcières,...), Land'Art (compositions éphémères avec des végétaux trouvés dans la nature), chasse aux trésors (liste d'éléments à trouver ou à observer pendant une promenade dans la nature).

En début d'année, une consultation avait été lancée auprès des parents à propos de l'organisation des Centres de loisirs des petites vacances en journées complètes. La majorité des parents avait souhaité la mise en place de ces journées complètes. Cela a été fait, mais neuf enfants seulement ont été inscrits. Compte tenu de l'investissement et du coût de ce Centre, les élus déplorent le peu d'intérêt des familles.



Le groupe des enfants du Centre de loisirs d'octobre.

Bourse aux jouets : succès garanti !



Plus de 700 articles étaient proposés...

La Bourse aux jouets et puériculture organisée par les Nouvelles Activités Dasloises a eu lieu lors du premier week-end d'octobre à la Salle Espace-Loisirs. Une fois de plus, cette manifestation a été une grande réussite puisque les quelque trente exposants ont proposé... plus de 700 articles.

Au bout de la journée, 64% de ces produits avaient été vendus, de quoi remplir de satisfaction aussi bien les vendeurs, qui ont fait un peu de place chez eux, que les acheteurs, qui ont fait de bonnes affaires puisque les produits étaient vendus à des prix défiant toute concurrence.

Rendez-vous est d'ores et déjà pris pour l'année prochaine à la même période.

Chez les Saute-Boyets



Parmi leurs dernières activités, les Saute-Boyets ont dégusté un sanglier à la broche en octobre.

Les Saute-Boyets continuent d'avoir un agenda chargé. Ainsi, ces dernières semaines, ils ont organisé un tournoi de tarot le 14 septembre à la Salle Espace-Loisirs, en présence de 68 joueurs. Le 13 octobre, ce fut un sanglier à la broche pour une centaine de participants à la salle de l'Essor, puis un tournoi de tarot, belote et scrabble à Vieux-Charmont. Enfin, les Saute-Boyets se sont rendus à la journée de l'amitié (repas dansant) à Pontarlier le 22 octobre avec 37 participants.

La suite est tout aussi chargée : après le repas friture au Tie-Break le 21 novembre, le club organise son repas de Noël le 5 décembre.

A noter également, pour le 21 mai 2020, une sortie «grenouilles» à Seveux, chez Berthe : il reste une dizaine de places disponibles pour cette sortie comprenant transport depuis Dasle, repas, boissons et après-midi dansant au prix de 66 €. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès de M. Bardin au 06.30.49.87.29.

➤ Associations Le Pound chez les NAD



Le Pound, la nouveauté de la rentrée pour les NAD.

Pour cette saison 2019-2020, une nouvelle activité est proposée aux NAD, le Pound®, qui se déroule le mardi ou le vendredi de 9h à 10h. Vous pouvez venir participer à deux séances d'essai. Le Pound, c'est du fitness qui associe cardio-jam, conditionnement physique et entraînement en force, à des mouvements inspirés du yoga et du pilate. Cela permet de travailler les cuisses et les abdos-fessiers tout en utilisant des baguettes légèrement lestées, conçues spécifiquement pour l'entraînement. Le Pound transforme la batterie en une méthode de travail incroyablement efficace faisant travailler les épaules, les biceps, les triceps, les avant-bras et le dos...

Conçue pour tous les niveaux de condition physique, cette activité offre une atmosphère idéale pour se détendre, s'activer et se tonifier ! La séance d'entraînement est facilement modifiable et l'ambiance alternative et la philosophie accueillante plaisent aux hommes et aux femmes de tous âges et de toutes capacités. A noter que les cours de Pound sont suivis de cours de stretching.

Les NAD vous accueillent également avec ses autres activités (que vous pouvez essayer également avant de vous inscrire) : zumba, stretching, gymnastique volontaire, gym bien-être, gym 3 pommes, step, marche nordique, peinture, scrapbooking, jeux de société, cours d'Anglais (20 séances à partir de novembre). Concernant le scrapbooking, signalons que, depuis la mi-octobre, l'activité est ouverte aux enfants. Les prochaines dates sont le 11 décembre pour les enfants et le 18 décembre pour les adultes.

Pour tous renseignements, vous pouvez vous rendre sur le site internet : www.nouvelles-activites-dasloises.fr ou vous procurer une plaquette en Mairie.

Du côté du Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes est particulièrement actif en cette fin d'année. Après le repas Beaujolais nouveau du 21 novembre dernier, l'association propose une animation à l'occasion des fêtes de Noël le 21 décembre à partir de 14h, sur le parking de la Salle Espace-Loisirs, avec distribution de papillottes pour les enfants et présence de l'association «Les 4 Fers».

Et puis, en 2020, le Comité envisage de proposer une journée dédiée aux dons, avec un repas tartiflette et d'autres surprises.

Le Comité des Fêtes est toujours à la recherche de volontaires pour étoffer ses effectifs. Si vous n'avez jamais osé vous lancer, c'est le moment ! Cette activité n'est pas chronophage et votre présence n'est pas obligatoire à chaque manifestation...



Un souvenir de la Fête de la Musique de l'été dernier.

Inscriptions pour le bois

Les personnes intéressées par des lots d'affouage et/ou des stères fabriqués sont invitées à s'inscrire en Mairie dans les meilleurs délais.

Atelier «bien dormir» pour les seniors

Le CCAS envisage d'organiser, en début d'année, une nouvelle session dans le cadre des Ateliers Bons Jours : le thème de ces ateliers, sur plusieurs séances, sera le sommeil. Les dates précises seront communiquées ultérieurement mais les personnes désireuses de participer à cet atelier peuvent d'ores et déjà s'inscrire en Mairie.

Fil d'Ariane

Dans «Le p'tit Daslois» du mois de juin, nous avions évoqué le Fil d'Ariane, ce petit boîtier contenant des informations utiles aux services d'urgence en cas d'intervention des secours à domicile (nom du médecin traitant, suivi médical, allergies, proches à contacter,...). Ce boîtier doit être placé dans le réfrigérateur... un emplacement que tout le monde possède et facile à trouver pour les intervenants.

Nous vous signalons que quelques boîtiers restent disponibles. S'adresser en Mairie.

Dépôts sauvages

Nous vous rappelons que tous types de dépôts sauvages, y compris les déchets verts (gazon, branchages, taille de haies,...) sont passibles d'une amende de 35 €.

➤ Agenda



13 décembre : Marché de Noël de l'école

21 décembre : Animations de Noël avec le Comité des Fêtes (à partir de 14h, parking Salle Espaces-Loisirs)

10 janvier : Vœux du Maire à la population (réception ouverte à tous les habitants)

26 janvier : Loto de l'Espérance (14h, colo de Vandoncourt)

Ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères prévue le vendredi 27 décembre est reportée au samedi 28 décembre.

Le P'tit Daslois

votre commune sur www.mairie-dasle.fr



DÉCEMBRE 2019

N° 96

➤ Édito



Élections et effectifs scolaires

A quelques mois des élections municipales, pour lesquelles je ne solliciterai pas un nouveau mandat comme je l'ai déjà annoncé, je m'attache à terminer les dossiers en cours, notamment le Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui, selon toute vraisemblance, sera finalisé juste avant la fin du mandat en cours.

Je souhaite également préparer ma succession et j'invite tous les Daslois inscrits sur les listes électorales, désirant s'investir dans la vie du village, à venir me rencontrer. Certaines personnes ont déjà franchi le pas et je les en remercie.

Je suis d'ores et déjà rassuré pour l'avenir, notre village sera repris par une nouvelle équipe.

J'évoquerai aussi les inquiétudes de l'Académie à propos des effectifs scolaires de la prochaine rentrée (104 enfants à ce jour). Dans ces conditions, Dasle serait éligible à une fermeture de classe, ce qui n'est pas une bonne nouvelle. C'est la raison pour laquelle nous sommes «sur le pied de guerre» pour éviter cette fermeture. Nous possédons des arguments pour affirmer que les prévisions d'effectifs sont pessimistes, de nouvelles maisons ayant été construites au village, alors que d'autres seront achevées d'ici la prochaine rentrée.

Nous allons prochainement rencontrer l'Inspecteur d'Académie pour évoquer ce dossier. Vous pouvez nous faire confiance pour défendre nos intérêts. En attendant, je souhaite à chacune et chacun d'entre vous de passer de bonnes fêtes de fin d'année.

Le Maire
Stéphane Gricourt

➤ Actualité

Recensement à Dasle



La commune de Dasle fera l'objet d'un recensement qui se déroulera du 16 janvier au 15 février 2020. Se faire recenser est un geste civique qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune. C'est simple, utile et sûr. Voici toutes les informations pour mieux comprendre et pour bien vous faire recenser !

C'EST UTILE : Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire et de son évolution permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite,...), de programmes de rénovation des quartiers, de moyens de transport à développer.

C'EST SIMPLE : Un agent recenseur, recruté par la Mairie, vous remettra vos codes de connexion pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous remettra des questionnaires papier qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

C'EST SÛR : Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Le traitement des questionnaires est mené de manière strictement confidentielle, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

LE RECENSEMENT SUR INTERNET : C'EST ENCORE PLUS SIMPLE !

Plus de 60% des personnes recensées ont répondu en ligne en 2019. Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser en Mairie ou vous rendre sur www.le-recensement-et-moi.fr. Le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.

A Dasle, le recensement sera assuré par Souad Guellati (centre du village jusqu'à l'impasse des Mésanges), Fella Zajac (partie début du village côté Audincourt jusqu'à la Mairie) et Martine Laurent (haut du village). Merci de leur réserver un bon accueil.



Souad Guellati.



Fella Zajac.



Martine Laurent.

► Vie municipale

Les défibrillateurs en place



La commune dispose désormais de trois défibrillateurs automatisés externes (DAE) qui ont été installés sur la façade de la Mairie, à l'intérieur de la Salle Espace-Loisirs et sur la façade du bâtiment périscolaire. Pour mettre en fonction ce type d'appareil, qui peut sauver une vie, il suffit de le mettre en marche, de coller les électrodes sur le torse de la victime (un schéma est disponible) et de suivre les indications vocales et visuelles données par l'appareil.

Pour l'instant, une seule séance de formation a été organisée, cinq personnes ayant manifesté leur intérêt. De ce fait, les autres séances prévues ont été annulées.

Cela dit, les personnes intéressées par cette formation sont priées de se faire connaître en Mairie.

Trottoirs réservés

Le déplacement des personnes à mobilité réduite (PMR) en milieu urbain est toujours difficile pour les usagers concernés. Et nous constatons régulièrement que le code de la route n'est pas toujours respecté en ce qui concerne les trottoirs, qui doivent rester libres pour le passage des piétons, mais aussi d'une maman avec une poussette et des personnes en fauteuil.

Cette règle s'applique encore davantage aux trottoirs spécialement réservés, comme c'est le cas au Parc Japy.

Merci donc de bien vouloir respecter la réglementation.

Plan Local d'Urbanisme : dernière ligne droite

Le Conseil municipal a arrêté le projet de PLU (Plan Local d'Urbanisme) dans sa séance du 19 septembre 2019.

Ce projet a été transmis aux personnes publiques associées (État, Chambre d'Agriculture, Pays de Montbéliard Agglomération,...) qui ont jusqu'à fin décembre pour faire connaître leur avis.

A cet instant, notre PLU est jugé en adéquation avec les textes en vigueur.

A partir de janvier sera lancée l'enquête publique pour recueillir les dernières doléances des administrés.

► Actualité

Le non des élus au PLH

Lors du dernier Conseil municipal, le Maire Stéphane Gricourt a présenté le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) arrêté par Pays de Montbéliard Agglomération par délibération du 19 septembre 2019.

Ce document précise, pour les six années à venir, la politique communautaire en matière d'habitat et fixe un cadre de gouvernance partagée entre l'agglomération et les communes.

Un diagnostic de la situation de l'habitat a conduit à déterminer cinq enjeux majeurs :

1. Calibrer une réponse qualitative plus que quantitative : se garder d'une politique de l'offre qui ne fait pas la demande.
2. Faire monter en gamme l'offre privée existante et accompagner l'amélioration du parc tant des bailleurs privés que des propriétaires occupants ou acquéreurs.
3. Redéployer les réponses locatives aidées de manière transversale et territoriale.
4. Une politique de l'habitat à l'écoute des besoins des ménages dans leur diversité.
5. Etablir une gouvernance élargie à la nouvelle échelle et dans toutes les composantes des marchés et des stratégies territoriales.

Au regard du diagnostic actualisé et des enjeux correspondants, deux orientations font consensus à la fois auprès des collectivités locales et des acteurs locaux de l'habitat :

1. Ne pas dépasser un maximum de 300 logements neufs par an sur PMA.
2. Engager un plan de modernisation de l'habitat ciblant l'amélioration du parc ancien.

Le PLH a l'obligation réglementaire de présenter une territorialisation des objectifs quantitatifs de chaque commune qui ont été associées à cet exercice :

- Limiter les constructions neuves.
- Remobilisation des logements vacants.
- Production de logement social.

A l'unanimité, le Conseil municipal de Dasle a décidé de ne pas approuver le projet de PLH 2020-2025 arrêté par PMA par délibération du 19 septembre 2019, pour les motifs suivants :

- Le PLH envisage une extension quasi nulle de la commune.
- Le PLH déclare que Dasle est une commune (de catégorie bourg) où le logement social doit être prioritaire. Et il est hors de question que le village ne se développe que grâce à des logements sociaux.

Bientôt des gardes nature

Comme 43 des 72 communes formant Pays de Montbéliard Agglomération, la commune de Dasle a adhéré au dispositif de mise à disposition de gardes nature à l'échelle de l'agglomération.

Ces gardes communautaires, au nombre de huit (dont un chef de service) interviendront suivant les besoins et les situations. Par roulement, plusieurs binômes seront ainsi présents du mardi au samedi sur une amplitude horaire pouvant aller de 7h à 22h en période estivale. Une équipe sera également mobilisée du dimanche au lundi en journée.

Les missions de ces gardes nature seront diverses : elles toucheront par exemple l'environnement, notamment les dépôts sauvages de déchets. Mais les gardes auront également pour mission la prévention des troubles à l'ordre public, dans le souci de maintenir tranquillité, sécurité et salubrité dans les communes. Ils appliqueront aussi les règlements et arrêtés municipaux (nuisances sonores, stationnement,...), pourront gérer les cas d'animaux errants ou encore surveiller les espaces publics, aires de jeux et équipements sportifs. Ils devraient être en fonction à partir de la fin janvier 2020.

Une deuxième opération de nettoyage



Une trentaine de courageux citoyens, dont de nombreux enfants, ont participé au nettoyage d'automne organisé le 28 septembre, en complément du nettoyage de printemps qui a lieu en avril. Félicitations à tous les participants pour ce beau geste de civisme que les usagers, n'en doutons pas, respecteront...

Maisons fleuries : les lauréats récompensés

La Municipalité a récompensé les participants au concours des maisons et balcons fleuris à l'occasion d'une réception en Mairie. Malheureusement, ces participants sont de moins en moins nombreux au fil des années. Pour cette année, ils n'étaient que sept et ils ont tous été récompensés.

Le jury, composé de Dominique Montagnon, François Laurent et Lysiane Py, a attribué les notes selon différents critères, par exemple le nombre de variétés et l'harmonie des couleurs.

Concernant le fleurissement municipal, le budget qui lui est alloué a été revu à la baisse compte tenu des étés caniculaires que nous connaissons. Cela dit, la sobriété des teintes et la simplicité des harmonies de rose, mauve et blanc ont été très remarquées et appréciées.



Les lauréats ont reçu des fleurs pour leur participation au concours.

Le palmarès :

1er ex aequo) Pascale Pion et Lucie Schaeffer, **3ème ex aequo)** Laëtitia Georges et Paul Collé, **5ème ex aequo)** Véronique/Michel Oudot et Marie-France/Serge Colin.

► Vie du village

Le traditionnel repas des Seniors offert par le CCAS a eu lieu le 20 octobre dernier en présence de 104 convives. Comme l'an passé, le traiteur «La Table d'Alex» d'Etupes s'est chargé du repas. Comme le veut la coutume, les doyens du jour ont été mis à l'honneur, Jeanne Aizier (91 ans) et Maurice Emmonot (92 ans). Michel Bugnon a assuré la partie musicale de la journée qui a permis à tous les participants de passer un agréable moment.



Les organisateurs en compagnie des doyens de la journée.

Répertoire électoral



Que faire si l'état-civil figurant sur votre carte électorale comporte une erreur ?

L'état-civil qui apparaît sur votre carte électorale est désormais celui enregistré au Répertoire National d'Identification des Personnes Physiques (RNIPP) géré par l'INSEE à partir des informations transmises :

- par les communes pour les personnes nées en France métropolitaine, dans les DOM, à Saint-Pierre et Miquelon, Saint-Martin ou en Polynésie-Française,
- par la sphère sociale pour les personnes nées à l'étranger, en Nouvelle-Calédonie ou à Wallis et Futuna.

Le RNIPP a pour vocation de vérifier l'état-civil officiel des électeurs. Cependant, des erreurs peuvent exister et vous pouvez en demander la correction. La demande de correction de votre état-civil au RNIPP diffère selon votre situation.

➔ Vous êtes né en France métropolitaine, dans les DOM, à Saint-Pierre et Miquelon, Saint-Martin ou en Polynésie-Française :

Un service est mis à votre disposition sur le site service-public.fr vous permettant de formuler votre demande de correction en ligne. Il est disponible à l'adresse suivante :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49454
Lors de votre demande, vous devrez être en possession :
- de votre Numéro d'Identification au Répertoire (NIR), encore appelé numéro de sécurité sociale (ce numéro figure sur votre carte vitale),
- d'une copie de votre acte de naissance. Ce document est à demander auprès de votre commune de naissance. Certaines communes proposent un service en ligne. Vous pouvez consulter le site servicepublic.fr pour savoir si votre commune propose ce service.

Il est vivement conseillé d'utiliser ce dispositif pour formuler la demande de correction de votre état-civil car cela permet un traitement plus rapide.

La fête des Seniors

Cependant, si vous ne pouvez utiliser ce service en ligne, vous pouvez également formuler votre demande, qui devra être accompagnée d'un acte de naissance ainsi que d'un justificatif d'identité auprès d'un organisme qui gère vos droits sociaux (caisse de retraite, mutuelle, sécurité sociale, etc.) ou par courrier à : **INSEE Pays de la Loire, Pôle RFD, 105 rue des Français Libres - BP67401 - 44274 NANTES CEDEX 2.**

➔ Vous êtes né à l'étranger, en Nouvelle-Calédonie ou à Wallis et Futuna :

Vous pouvez formuler votre demande, qui devra être accompagnée d'un acte de naissance ainsi que d'un justificatif d'identité auprès d'un organisme qui gère vos droits sociaux (caisse de retraite, mutuelle, sécurité sociale, etc.) ou auprès de votre commune d'inscription sur les listes électorales.